L'OCP et "Maroc Phosphore" autorisés à créer une société en Argentine (Bulletin Officiel)

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 04-02-2011 00:33:24

Le group "Office Chérifien des Phosphates" (OCP) a été autorisé à créer, conjointement avec sa filiale "Maroc Phosphore" (MP), une société en Argentine dénommée "OCP de Argentina S.A", en vertu du décret n° 2.10.582 du 23 moharrem 1432 (29 décembre 2010).

Le décret stipule que la création de cette société s'inscrit dans le cadre de la politique du groupe OCP, visant l'augmentation de sa part de marché et la recherche de proximité avec ses principaux clients en Argentine.

En vue de se conformer avec la réglementation de ce pays, l'OCP S.A et Maroc Phosphore ont décidé de créer, conjointement à Buenos Aires, une filiale sous forme d'une société anonyme, qui sera détenue à la hauteur de 70% par l'OCP S.A et 30% par Maroc Phosphore.

Le décret a également indiqué que "OCP de Argentina" S.A, dotée d'un capital social initial d'un million de pesos (2,25 millions de dirhams), aura pour objet de fournir des intermédiations commerciales, notant qu'elle procédera à la prospection du marché argentin, à la recherche de nouveaux clients et à l'amélioration des services rendus aux clients actuels, sachant que les ventes sur ce marché continueront à se faire par l'OCP S.A et MP.

Le coût du projet, qui sera financé par des fonds propres du groupe OCP, est estimé à 2,25 millions de dirhams pour l'année 2010 et un budget de fonctionnement annuel de 9 millions de dirhams environ pour les années à venir.
MAPF